

Sujet : Tr: Récépissé de dépôt Dossier Défrichement : 2024/48 SARL Corsica Sole 32

De : CAZAUX Damien - DDT 2B/SAF/FRFORET <damien.cazaux@haute-corse.gouv.fr>

Date : 23/07/2024 à 13:54

Pour : DESIDERI <ange.desideri@haute-corse.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet :Récépissé de dépôt Dossier Défrichement : 2024/48 SARL Corsica Sole 32

Date :Wed, 28 Feb 2024 11:40:57 +0100

De :ddt-saf-foret (Foncier rural et forêt) - DDT 2B/SAF/FRFORET
emis par REBOUL Anita - DDT 2B/SAF/FRFORET
<anita.reboul.-.ddt-saf-foret@haute-corse.gouv.fr>

Organisation :DDT 2B/SAF/FRFORET

Pour :grandprojet-corse@corsicasole.com,
mairie.novella@wanadoo.fr

onjour,

Nous accusons réception du dossier de demande d'autorisation de défrichement au titre de l'article L.341-1 et suivants du Code forestier :

Pétitionnaire : **SARL Corsica sole 32**

Numéro de dossier : **2024/48**

Reçu le : **28 février 2024**

Commune : **Novella**

Parcelles : **852, 855** Section : **B**

Motivation de la demande : **construction centrale photovoltaïque**

Ce récépissé ne vaut ni accusé de réception dossier complet, ni autorisation

de défrichement.

Conformément à l'article R 341-4 du code forestier, le délai d'instruction sera de deux mois à compter de la date de l'accusé réception du dossier complet.

Celui-ci peut être porté à quatre mois si une reconnaissance de la situation et de l'état des terrains est nécessaire.

Nous vous invitons à vérifier la bonne constitution de votre dossier de défrichement :

- Cerfa 13632*08 complété et signé
- Justificatif de propriété
- matrice cadastrale
- acte notarié définitif de propriété, attestation notarié définitive de propriété
- accord express du/des propriétaire(s), mandat autorisant le dépôt du dossier de défrichement,
- accord express des quo-acquéreurs, mandat autorisant le dépôt du dossier de défrichement,

ATTENTION : le compromis de vente n'est pas accepté

- Plan de masse du projet immobilier type PCM02 du permis de construire
- Plan de localisation du projet type PCM01 du permis de construire
- Pour les personnes physiques : Copie de la carte d'identité et copie de la carte vitale
- Pour les personnes morales et sociétés : Extrait Kbis, Mandat du bureau de la société autorisant le signataire à déposer le dossier de défrichement

ATTENTION : Aux notions réglementaires de défrichement direct et indirect (Jardin, clôtures, constructions, annexes,.....) pour le calcul de la surface de défrichement demandée.

Vous pouvez nous retourner les pièces manquantes à l'adresse mail ddt-saf-foret@haute-corse.gouv.fr avec comme référence/sujet votre numéro de dossier.

Pour plus d'informations

[Défrichement - Forêt - Transition écologique et prévention des risques - Actions de l'État - Les services de l'État en Haute-Corse](#)

Nous restons à votre disposition.

Cordialement,

--